

COMPTE-RENDU RÉUNION MENSUELLE LSA

29 septembre 2011

Chez Mathilde MÉLÈSE

Étaient présentes : Estelle BAULT, Francine CATHELAIN, Yannick CHARLES, Valérie CHORENSLUP, Isabelle DELACROIX-DUCOUSSET, Sophie DELAHAYE, Betty GREFFET, Elodie JAUFFRET, Mathilde MÉLÈSE, Aurore MOUTIER, Mariflo RONCAYOLO, Marjorie ROUVIDANT et Dominique PIAT.

Rédaction du CR : Betty GREFFET

Relecture : Valérie CHORENSLUP

Un immense merci à Mathilde pour son accueil chaleureux !!
Une fois encore une réunion chaleureuse et sympathique !

1 - Suivi du dossier "seconde lettre au Ministre" et CCC

- Au départ, cette lettre adressée au Ministre de la Culture a été plutôt critiquée mais a été finalement signée par les 16 associations **(CF Annexe 1 en fin de CR)** : le plus important était de signer ensemble et d'être solidaires plutôt que de chipoter sur les termes...
- Pour l'heure, nous sommes en attente d'une réponse du Ministre.
Très bientôt, un communiqué sera adressé aux partenaires sociaux, à la presse, aux femmes et hommes politiques en campagne, le but étant de toucher le maximum de personnes. **(CF Annexe 2 en fin de CR)**
- Comme l'a rappelé Valérie sur Cris le 3 octobre, l'enquête interne à LSA sur nos revenus sur les 5 dernières années n'a "touchée" que 13 personnes. Voici le mail qu'elle avait fait passer sur Cris au début de l'été.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

ÉTUDE DE NOS SALAIRES

Afin de pouvoir argumenter la proposition de la nouvelle Convention Collective du Cinéma et cesser d'associer les intermittents à des privilégiés et des nantis comme on le lit régulièrement, LSA demande de bien vouloir communiquer vos salaires (AVEC les Congés Spectacles, SANS l'Assedic) sur les 5 dernières années, soit de 2006 à 2010 incluses.

Ces informations seront STRICTEMENT CONFIDENTIELLES et gardées par une seule personne : moi même.

ATTENTION, pour garantir la confidentialité de cette information, il est très IMPORTANT de vous adresser SUR MON MAIL PERSONNEL et NON CLIQUER SUR RÉPONDRE à la réception de ce courrier.

Vous avez aussi la possibilité de vous créer ou d'utiliser une autre adresse mail avec un pseudo ce qui garantira l'anonymat.

Pour vous aider dans cette démarche, il suffit de relever, **SUR VOTRE AVIS D'IMPÔT SUR LES REVENUS**, page de gauche quand vous l'ouvrez, le montant de la première ligne intitulée : « SALAIRES » pour chaque année concernée jusqu'en 2007 incluse car :

ATTENTION à partir de 2008 il faut ajouter à votre salaire les heures supplémentaires exonérées.

Vous pouvez retrouver ces informations :

- soit sur la photocopie de votre déclaration de revenus si vous en avez fait une,
 - Soit sur la 4^e de couverture du livret « **NOTICE POUR VOUS AIDER à REMPLIR VOTRE DÉCLARATION DES REVENUS** » et qui a pour titre « LE RÉCAPITULATIF DE MA DÉCLARATION ».
- Dans l'encadré intitulé « Page 3. MES REVENUS » ligne **1 AJ** pour le salaire (Salaires + Congés Spectacle. N'incluez pas l'Assedic) et ligne **1 AU** pour les heures exonérées.

C'est aussi simple et cela prend environ 5 minutes pour compléter le tableau que vous aurez pris soin d'enregistrer au préalable sur le bureau de votre ordinateur pour me le renvoyer (ANONYMEMENT avec un pseudo) ou **DISCRÈTEMENT**.

LSA vous remercie.

Elisabeth CHOCHOY pour le Bureau

ANNÉES	SALAIRES	
2006		
2007		HEURES SUP. EXONÉRÉES
2008		
2009		
2010		

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

- De même, Ben avait fait passé aussi sur Cris fin février une enquête concernant nos conditions de travail sur les tournages. Elle a recueilli 32 réponses.
- En voici le bilan :

Sur **34** fiches long métrages (2009/2010/2011)

- **7** films au dessus du tarif (+ 10/20/25 %) , dont 5 "forfaitisés".
- **6** films au tarif syndical , avec prépa et majorations heures sup correspondantes.
- **7** films au tarif syndical mais sans prépa ou sans heures sup , donc au "tarif forfaitisé"
- **14** films en dessous du tarif, très en dessous, voire en dessous de tout, avec à chaque fois aucune heure prépa ou sup !

Bilan: .

20% de films au dessus du tarif

- de 20 % au tarif

- de 20 % au tarif forfaitisé

+ de 40% en dessous

40 % dans le cadre de la convention / 60 % en dehors de la convention

NB : la CCC est en pleine négociation ! C'est le moment où jamais de défendre notre salaire de scripte ! Pour ceux et celles qui n'ont pas répondu à l'enquête sur nos salaires annuels, il est encore temps : nous aurons une référence "concrète" pour argumenter auprès des Syndicats de professionnels qui sont signataires de la convention.

2 - Suite du débat sur "Comment améliorer le fonctionnement de LSA"

- La question du forum (qui avait été posée aux balbutiements de LSA) est définitivement mise de côté : premièrement, le forum n'est pas sécurisé alors que la liste Cris l'est, et deuxièmement, ça demande d'aller sur le site, ce qui n'est pas toujours simple quand on est débordé...

Toutes les personnes présentes ce soir se rejoignent pour dire que la liste Cris est très bien pour suivre les débats, les questionnements, les avancées quand on est en tournage... ou occupé ailleurs !

Mais force est de constater que, mis à part l'alerte de Ben au printemps sur une concurrence déloyale, il n'y a plus beaucoup de débats sur la liste...

Essayons d'avoir ce réflexe de partager nos "sentiments d'injustice", nos questionnements, nos conditions de travail, mais aussi... nos joies professionnelles

- Concernant la date de réunion mensuelle, certains préfèrent le jeudi..... et d'autres le vendredi !

Pour l'instant, nous décidons d'alterner : la date sera prise d'une réunion à l'autre.

La prochaine réunion mensuelle aura lieu le jeudi 27 octobre chez Aurore (lieu à reconfirmer plus tard par l'intéressée !)

- "Répondre sur les adresses mail persos" : certain-e-s d'entre nous "se plaignent" de ne pas savoir qui sera présent ou non aux différentes rencontres.

On propose de continuer ce système pour éviter l'engorgement de la liste par des questions purement organisationnelles, mais la personne qui a récupéré les réponses sur son adresse perso enverra désormais un mail sur Cris la veille pour donner la liste des personnes présentes.

- Désormais, une sorte de trombinoscope interne à LSA sera créé par Aurore, sur la liste MAJ. Comme ça, chacun des membres peut savoir qui sont les autres.

- Site : bien que beaucoup plus agréable qu'auparavant, quelques modifs sont suggérées :

- le lien du SNTR dans "Liens utiles" n'est pas le bon
- propositions de textes à mettre dans "Notre métier" ?
- "Le cinéma par ceux qui le font" de Yves AGHION

Entretiens avec des professionnels, 3 par corps de métier.

Dom se charge de contacter l'auteur pour l'autorisation de publier des extraits sur le site.

- Interview de Nathalie Alquier : Marjo la contacte pour autorisation
- Titres de bouquins à rajouter (dans "Notre métier" ?)
- "Hollywood sur Nil" de Noël HOWARD (récit)
- "La sagesse de la monteuse" de Noëlle BOISSON
- "Le souvenir de tout ça" de Betsy BLAIR - Amours, politique et cinéma - Alvik

Editions

- Quels ateliers à venir ? :
 - Méthodes de travail et nouvelles technologies (logiciel pour iPad, eScripte...) chez Aurore le samedi 5 novembre
 - Pôle Emploi : mis de côté pour l'instant, car compliqué à mettre en place

INFO IMPORTANTE : quand on n'a pas ses 507 heures, pour toucher le Fonds transitoire, il faut avoir travaillé une journée isolée avant sa fin de droit (pour bien montrer qu'on est toujours intermittent ?!!)

- Négociations : on attend le retour de Ben !!!!!

- Concernant l'abonnement au Film français, Francine insiste, elle continue ses démarches auprès d'eux pour peut-être un abonnement sur internet.

3 - Les films sans scripte

Comment aimerions-nous voir valorisé notre métier ?

Se pose de plus en plus la situation du film tourné sans scripte : soit c'est un vrai choix émanant du réalisateur, soit il s'agit "d'économies de bouts de chandelles" et les responsabilités qui incombent au scripte sont tenues par d'autres membres de l'équipe.

En complément de l'enquête lancée sur les conditions de travail, un mail va bientôt paraître sur Cris (Valérie), pour récolter des témoignages sur "les films sans scripte".

Lors de la prochaine réunion interrasso, LSA va soulever ce point et s'adresser à l'AFAR pour récolter d'autres témoignages.

Après cela, nous ferons tout notre possible pour organiser une rencontre avec les metteurs en scène de 25 images et de la SRF : pourquoi certains réas décident-ils de tourner sans scripte ? Ce qui pourra être fort intéressant pour se remettre en question...

- Estelle se propose pour rechercher les génériques sans scripte.

4 - Les relations avec nos assistant-es

- Elodie a croisé récemment une "jeune scripte" qui lui a confié qu'elles étaient plusieurs à se réunir régulièrement. Il est prévu qu'elles se revoient.
- Au vu de la dernière AG où les assistantes étaient plus nombreuses que les membres, nous pensons qu'il ne faut plus les inviter aux AG mais organiser une rencontre réunissant :
 - les élèves de la FEMIS
 - les filles présentes aux AG (cf liste Valérie)
 - celles ayant travaillé avec nous
 - celles dont nous avons choisi les CV ou rencontrées

Une rencontre sera organisée avec les assistant-e-s, à la Cinémathèque, tout début 2012 : on attend que la date des vœux des assos soit fixée pour l'organiser.

La réunion est close à 23:00 ! Merci pour ton accueil, Mathilde !!

Et la prochaine réunion mensuelle aura lieu le jeudi 27 octobre chez Aurore (lieu à reconfirmer plus tard par l'intéressée !)

ANNEXES AU CR Réunion mensuelle LSA de septembre 2011
Annexe 1

Association des chargés de figuration et de distribution artistique (ACFDA) - Association des chefs décorateurs de cinéma (ADC) - Association des directeurs de production (ADP) - Association française des assistants réalisateurs de fiction (AFAR) - Association française des cadres de fictions (AFCF) - Association française des cadres steadicamers (AFCS) - Association française des costumiers du cinéma et de l'audiovisuel (AFCCA) - Association française des directeurs de la photographie cinématographique (AFC) - Association française des régisseurs (AFR) - Association française du son à l'image (AFSI) - Assistants opérateurs associés (AOA) - Association des repéreurs de cinéma (ARC) - Association des responsables de distribution artistique (ARDA) - Les Monteurs associés (LMA) - Les Scriptes associés (LSA) - La Société des réalisateurs de films (SRF)

Lettre ouverte à Monsieur Frédéric Mitterrand,
ministre de la Culture et de la Communication
3 rue de Valois
75033 - PARIS CEDEX 01

Paris, le 28 septembre 2011

Monsieur le Ministre,

Un collectif de huit associations professionnelles vous a adressé une lettre le 22 juin dernier, restée sans réponse à ce jour. Aujourd'hui c'est au nom des 16 associations professionnelles regroupant 1500 techniciens et réalisateurs collaborant à la fabrication de l'ensemble des films français, que nous vous interpellons de nouveau sur la nécessité d'une plus juste répartition du financement des films, afin de sortir par le haut du marasme dans lequel se déroulent les interminables négociations de la convention collective du cinéma.

Au nom de la « réalité économique du secteur », les producteurs proposent de compenser le sous-financement chronique d'un grand nombre de films par une seule variable d'ajustement : les salaires et les conditions de travail des techniciens. Selon le principe arbitraire d'un seuil critique fixé à 4 millions d'euros de budget, 55 % des films produits en France seraient concernés. **Il est impossible de considérer plus de la moitié du cinéma français comme dérogatoire dans une négociation professionnelle paritaire.**

Monsieur le Ministre, trouvez-vous acceptable que des parts de nos salaires soient différées en fonction des éventuelles recettes du film, c'est-à-dire la plupart du temps jamais payées ? Que les salaires subissent en moyenne une baisse de plus de 40 % pour la majorité des films produits à venir ? Pensez-vous qu'il revienne aux techniciens d'assumer sur leur salaire et leurs conditions de travail le risque pris par le producteur ? Ce qui était hier déjà une fâcheuse tendance serait demain la règle si la convention collective entérinait ces dérogations salariales.

Nous voulons une convention collective étendue, pour mettre fin au seul arbitraire de la loi du marché et au seul arbitrage du code du travail et du Smic qui ne tiennent pas compte des spécificités de nos métiers. Il est indispensable de garantir un cadre légal incontestable à l'ensemble des salariés du secteur. Nous sommes tout aussi attachés aux entreprises de production et à leur diversité, et conscients des réalités auxquelles elles sont confrontées. Nous sommes enfin profondément soucieux de la présence du cinéma français et de sa réussite en France comme à l'étranger. Il est possible de ne condamner ni l'issue de la convention collective ni le cinéma dans sa diversité.

Nous vous demandons d'étudier les propositions de création d'un dispositif permettant de soutenir les films sous-financés, afin qu'ils ne dérogent pas au droit d'une future convention collective. Les économies que les producteurs peuvent réaliser sur les salaires des techniciens doivent être comparées à l'économie générale du cinéma. Si l'on considérait seulement une quarantaine de films relevant chaque année de cette politique, la masse salariale manquante s'élèverait environ à 5 millions d'euros. Cela représente seulement 5 % du montant du plan annuel d'investissement numérique, ou 4 % des aides annuelles à la production et à la création cinématographique, ou encore 0,7 % du budget annuel le plus pessimiste du Centre national du cinéma et de l'image animée...

Alors que des débats s'engagent à nouveau au Parlement, nous redisons notre attachement à l'autonomie financière du CNC, bâtie sur la perception de taxes dont il collecte le produit. Selon un principe de redistribution datant de la fin de la seconde guerre mondiale, cette collecte est entièrement vouée à l'investissement dans la création des œuvres et leur exploitation. La France a depuis défendu avec force, à l'OMC et au niveau européen, la reconnaissance de « l'exception culturelle » pour les œuvres cinématographiques et audiovisuelles.

C'est exactement dans cet esprit que pour garantir le seul paiement des salaires et charges des salariés des films sous-financés, doit être initié un fonds de mutualisation spécifique de soutien ou une ligne de crédit à taux zéro à rembourser par le producteur. Cela permettrait aux créations les plus diverses de voir le jour, aux productions de s'effectuer dans de meilleures conditions financières, aux salariés d'être justement rémunérés pour leur travail, et sans doute à une convention collective d'être enfin signée par tous et pour tous, sans dérogation.

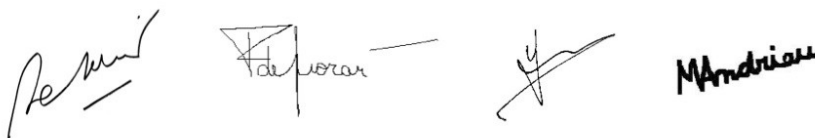
Vous avez connu vous-même, en tant que cinéaste et producteur, les difficultés liées aux manques de financement. Vous avez montré en tant que ministre votre implication et votre volonté de voir aboutir un accord en nommant un médiateur. Nous vous demandons aujourd'hui, Monsieur le Ministre, un geste fort qui relèverait d'une politique culturelle ambitieuse autant que d'une action concrète pour débloquer la négociation de la convention collective.

Devant la gravité de la situation et les inquiétudes de chacun, nous sollicitons un entretien avec vous afin d'évoquer plus précisément ces propositions.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous demandons de recevoir, Monsieur le Ministre, les marques de notre profond respect.

Au nom des 16 associations :

Rémy Chevrin, *vice-président de l'AFC*,
François de Morant, *président de l'AFSI*,
Jean-Pierre Bloc, *coprésident de LMA*,
Michel Andrieu, *coprésident de la SRF*



AFC • 8 rue Francœur • 75018 Paris • afc@afcinema.com
AFSI • 3 rue Montebello • 75015 Paris • afsi@afsi.eu
LMA • % La féminis • 6 rue Francœur • 75018 Paris • monteursassocies@gmail.com
SRF • 14 rue Alexandre Parodi • 75010 Paris • contact@la-srf.fr

Association des chargés de figuration et de distribution artistique (ACFDA) - Association des chefs décorateurs de cinéma (ADC) - Association des directeurs de production (ADP) - Association française des assistants réalisateurs de fiction (AFAR) - Association française des cadres de fictions (AFCF) - Association française des cadres steadicamers (AFCS) - Association française des costumiers du cinéma et de l'audiovisuel (AFCCA) - Association française des directeurs de la photographie cinématographique (AFC) - Association française des régisseurs (AFR) - Association française du son à l'image (AFSI) - Assistants opérateurs associés (AOA) - Association des repéreur de cinéma (ARC) - Association des responsables de distribution artistique (ARDA) - Les Monteurs associés (LMA) - Les Scriptes associés (LSA) - La Société des réalisateurs de films (SRF)

Communiqué

28 septembre 2011

Convention collective de la production cinématographique : un cinéma et des salaires à plusieurs vitesses...

Nous nous sommes adressés ce jour au ministre de la Culture pour signifier notre opposition au projet initié par le médiateur et soutenu par les organisations syndicales des producteurs dans le cadre de la négociation en cours.

Au nom de la « réalité économique du secteur » les producteurs entendent compenser le sous-financement chronique d'un grand nombre de films par une seule variable d'ajustement – nos salaires et nos conditions de travail – en instituant des salaires dérogatoires de différents niveaux en fonction des budgets des films !

Nous sommes attachés aux films singuliers qui font la diversité et la richesse du cinéma français. Nous voulons une convention collective étendue garantissant un cadre légal incontestable à l'ensemble des salariés du secteur. Mais pas à n'importe quel prix...

Nous refusons d'être bradés.

D'autres propositions existent : la création d'un fonds de mutualisation spécifique de soutien ou une ligne de crédit à taux zéro (à rembourser par le producteur) pour que les créations les plus diverses puissent se faire dans le respect des droits et des conditions de travail des salariés.

La cinématographie française peut et doit garder sa place dans le monde.

Nous demandons au ministre un geste fort qui s'inscrive dans une politique ambitieuse à la hauteur de l'exception culturelle défendue par le gouvernement.

Nous demandons à rencontrer très rapidement le ministre de la Culture.

Au nom des 16 associations :

Rémy Chevrin, *vice-président de l'AFC*,
François de Morant, *président de l'AFSI*,
Jean-Pierre Bloc, *coprésident de LMA*,
Michel Andrieu, *coprésident de la SRF*

AFC • 8 rue Francœur • 75018 Paris • afc@afcinema.com
AFSI • 3 rue Montebello • 75015 Paris • afsi@afsi.eu
LMA • % La fémis • 6 rue Francœur • 75018 Paris • monteursassocies@gmail.com
SRF • 14 rue Alexandre Parodi • 75010 Paris • contact@la-srf.fr